

Questions orales

Quant au deuxième point concernant le système par lequel le personnel de la direction de la fonction publique doit rendre des comptes, le député sait certainement que nous sommes en train d'étudier cette question attentivement. En fait, cette question fera partie de l'analyse qu'effectue actuellement la commission royale sur l'organisation financière et l'imputabilité au sein du gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE SUCRE—LES MOTIFS DE L'INSISTANCE DU CANADA SUR LE PAIEMENT DES STOCKS PAR LES PAYS PRODUCTEURS**

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et je suis sûr qu'elle ne manquera pas de l'intéresser. Il s'agit de la conférence des Nations Unies qui doit terminer incessamment les travaux qu'elle effectue à Genève sur le sucre. Étant donné qu'il y aurait peu d'espoir qu'on en arrive à une entente à cette conférence bien que, pour le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Gamini de Corée), le Canada et les six pays industrialisés qui ont participé au sommet de Londres auraient l'occasion de prouver qu'ils étaient sincères lorsque, à cette conférence, ils se sont prononcés en faveur d'une caisse commune, si aujourd'hui ils s'efforçaient de régler rapidement la question de la stabilisation des prix du sucre, le ministre peut-il nous dire pourquoi le Canada insiste pour que tous les stocks de sucre soient payés uniquement par les pays producteurs—position contraire à celle que nous avons prise aux termes de l'accord sur l'étain?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai à ce propos et j'aviserai le député plus tard.

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE SUCRE—LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, tout en faisant le point sur l'état des négociations, le ministre ne pourrait-il pas en même temps nous donner une idée de la composition de la délégation canadienne. Étant donné les répercussions que cette conférence aura sur les consommateurs canadiens, pourrait-il nous dire si la délégation canadienne compte outre des représentants des compagnies de sucre des groupes de consommateurs ainsi que des représentants du secteur agricole, ce qui assurerait le juste équilibre de cette délégation?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je m'en informerai également.

[M. Andras.]

[Français]

LES AÉROPORTS**ON PROPOSE LA CONSTRUCTION D'UN AÉROPORT DANS LE NORD-OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions orales de l'avant-dernier jour de séance avant Noël, j'avais demandé si le ministre des Transports avait décidé de construire l'aéroport de Saint-Léonard, dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, et le ministre m'avait alors répondu que j'en avais déjà assez fait, et que je n'avais pas besoin d'en faire plus. J'ai quand même été assez actif depuis, monsieur l'Orateur, et je veux maintenant demander au ministre des Transports si le Cabinet a pris une décision finale sur le dossier du financement des projets de construction aéroportuaires dans la région Atlantique, y compris Saint-Léonard, et quelles sont les chances de commencer ces travaux avant la prochaine bordée de neige?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'affaire suit son cours normal même si les décisions définitives et détaillées ne sont pas encore complètement arrêtées. J'espère toutefois pouvoir renseigner davantage le député d'ici trois semaines.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**LE SECRET AU SEIN DU GOUVERNEMENT—LA LIBRE EXPRESSION DES COMMENTAIRES DES FONCTIONNAIRES**

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre suppléant une question qui se rattache à la question fort intelligente et judicieuse du savant député de Grenville-Carleton. Je veux parler de certaines déclarations qu'a faites M. Gordon Robertson devant un comité parlementaire au sujet du secret au sein du gouvernement. Certains membres du comité, comme moi, ont eu l'impression que le gouvernement passait certaines choses sous silence, voulant ainsi cacher des bévues, erreurs de jugements et directives inappropriées communiquées par des sous-ministres à leurs ministres. M. Gordon Robertson a dit toutefois que si le gouvernement refusait de dévoiler certaines choses, c'était pour permettre aux fonctionnaires d'être obligeants et de garder l'anonymat. En cela, il avait l'appui du député d'Eglington. Le gouvernement a-t-il depuis rejeté cette position et les fonctionnaires pourront-ils dorénavant être plus libres de faire des commentaires à leur gré?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, cela a toujours été la position du gouvernement.